



Modification de la composition des commissions

DEL06_2024_16_01

En exercice : 20

Présents : 19

Votants : 20

Le seize janvier deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANGUIDIC s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

Présents : MARETTE Nadège, LE GAL Patrick, EVANNO Eric, DUPUY Typhenn, de KERIZOUET Isabelle, LE GALLIC Christine, GUÉGAN Christian, FEBRAS José, PROD'HOMME Anne Sophie, LE CAPITAINE Anne-Cécile, JEGOUX Thomas, CHOINIÈRE Katell, HERVO Ewen, BOULOUARD Eric, TROTTIER Stéphane, ANN Véronique, PENNANEAC'H Mélanie, VALPERGUE de MASIN Marie-Olga.

Était absente excusée : PURENNE Myriam.

Pouvoirs : PURENNE Myriam donne pouvoir à TROTTIER Stéphane.

Le secrétariat a été assuré par : JEGOUX Thomas

Rapporteur : Monsieur Laurent DUVAL

↳ Le maire informe l'assemblée :

Suite aux démissions précitées, à l'installation d'un nouveau conseiller municipal et à l'élection d'une nouvelle adjointe, il convient de modifier les commissions dans leurs intitulés et compositions.

Elles seraient donc composées comme suit :

Commission Travaux/Voirie/Urbanisme/Environnement

Eric EVANNO	Titulaire
Christian GUEGAN	Titulaire
José FEBRAS	Titulaire
Christine LE GALLIC	Titulaire
Thomas JEGOUX	Titulaire
Stéphane TROTTIER	Titulaire
Anne-Cécile LE CAPITAINE	Suppléant
Eric BOULOUARD	Suppléant

Commission Finances/Ressources humaines/Vie économique/Tourisme/Agriculture

Patrick LE GAL	Titulaire
Nadège MARETTE	Titulaire
Eric EVANNO	Titulaire
Anne-Cécile LE CAPITAINE	Titulaire
Isabelle de KERIZOUET	Titulaire
José FEBRAS	Titulaire
Anne Sophie PROD'HOMME	Titulaire
Myriam PURENNE	Titulaire
Eric BOULOUARD	Titulaire

Commission Sport/Jeunesse/Vie associative

Patrick LE GAL	Titulaire
Nadège MARETTE	Titulaire
José FEBRAS	Titulaire
Anne-Cécile LE CAPITAINE	Titulaire
Thomas JEGOUX	Titulaire
Ewen HERVO	Titulaire
Véronique ANN	Titulaire
Marie-Olga VALPERGUE de MASIN	Titulaire
Myriam PURENNE	Suppléant
Mélanie PENNANEAC'H	Suppléant

Commission Culture/Communication/Numérique/Patrimoine

Christine LE GALLIC	Titulaire
Katell CHOINIÈRE	Titulaire
Anne-Sophie PROD'HOMME	Titulaire
Ewen HERVO	Titulaire
Mélanie PENNANEAC'H	Titulaire
Marie-Olga VALPERGUE de MASIN	Titulaire
Isabelle de KERIZOUET	Titulaire

Il convient également de procéder à la modification de l'article 8 du règlement intérieur du conseil municipal comme suit :

Tableau des commissions permanentes et ou temporaires

Commission	Membres titulaires	Membres suppléants
Commission Travaux/Voirie/Urbanisme/Environnement	6	2
Commission Finances/Ressources humaines/Vie économique/Tourisme/Agriculture	9	0
Commission Sport/Jeunesse/Vie associative	8	2
Commission Culture/Communication/Numérique/Patrimoine	7	0

Parallèlement, l'article 3 du règlement intérieur du Comité social territorial (CST) dispose que le mandat des représentants de la collectivité ou de l'établissement public choisis parmi les membres de l'organe délibérant expire en même temps que leur mandat ou fonction.

La collectivité ou l'établissement public peut procéder à tout moment, et pour la suite du mandat à accomplir, au remplacement de ses représentants.

Il appartient à l'Autorité territoriale de désigner deux nouveaux membres titulaires et un membre suppléant du collège des représentants de la collectivité au sein du CST.

Collège des représentants de la collectivité au CST	
Titulaires	Suppléants
DUVAL Laurent	EVANNO Eric
MARETTE Nadège	DE KERIZOUET Isabelle
DUPUY Typhenn	GUEGAN Christian
LE CAPITAINE Anne-Cécile	CHOINIERE Katell
BOULOUARD Eric	PURENNE Myriam

Par ailleurs, il est à noter qu'il n'est pas nécessaire de procéder à de nouvelles élections des membres du Conseil d'administration (CA) du CCAS. En effet, en application de l'article R 123-9-II du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) "*Le ou les sièges laissés vacants par un ou des conseillers municipaux, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus dans l'ordre de la liste à laquelle appartiennent le ou les intéressés.*

Lorsque ces dispositions ne peuvent pas ou ne peuvent plus être appliquées, le ou les sièges laissés vacants sont pourvus par les candidats de celle des autres listes qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité des suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Dans l'hypothèse où il ne reste aucun candidat sur aucune des listes, il est procédé dans le délai de deux mois au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus dans les conditions prévues par la présente sous-section".

La liste de Mme Garido étant épuisée, il convient d'intégrer trois membres de la liste de Mme ANN. Madame Mélanie PENNANEAC'H, Monsieur Stéphane TROTTIER et Madame Marie-Olga VALPERGUE de MASIN doivent donc intégrer le CA du CCAS.

Madame Mélanie PENNANEAC'H ayant présentée sa démission, Monsieur Eric BOULOUARD intégrera en tant que suivant de liste le CA du CCAS.

La nouvelle composition sera donc la suivante :

Administrateurs élus	Prénoms noms
Liste de Mme Véronique GARIDO	Anne Sophie PROD'HOMME
	Typhenn DUPUY
Liste de Mme Véronique ANN	Véronique Ann
	Stéphane TROTTIER
	Marie-Olga VALPERGUE de MASIN
	Eric BOULOUARD

Enfin, il est proposé, concernant le groupe de travail relatif à la cession du camping, que M. Patrick LE GAL remplace M. Jérôme Le DREAN. Il accompagnera ainsi les travaux des autres membres qui sont M. Laurent DUVAL, Mme Mélanie PENNANEACH et Mme Pascale GILLET et M. LE CLAINCHE pour Baud.

↳ Le maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur :

- La composition des commissions communales,
- La modification du règlement intérieur précitée,
- L'intégration de M. Patrick LE GAL au groupe de travail camping.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

Vu l'article R 123-9-II du Code de l'Action Sociale et des Familles

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de modifier comme suit les commissions :

Commission Travaux/Voirie/Urbanisme/Environnement

Eric EVANNO	Titulaire
Christian GUEGAN	Titulaire
José FEBRAS	Titulaire
Christine LE GALLIC	Titulaire
Thomas JEGOUX	Titulaire
Stéphane TROTTIER	Titulaire
Anne-Cécile LE CAPITAINE	Suppléant
Eric BOULOUARD	Suppléant

Commission Finances/Ressources humaines/Vie économique/Tourisme/Agriculture

Patrick LE GAL	Titulaire
Nadège MARETTE	Titulaire
Eric EVANNO	Titulaire
Anne-Cécile LE CAPITAINE	Titulaire
Isabelle de KERIZOUET	Titulaire
José FEBRAS	Titulaire
Anne Sophie PROD'HOMME	Titulaire
Myriam PURENNE	Titulaire
Eric BOULOUARD	Titulaire

Commission Sport/Jeunesse/Vie associative

Patrick LE GAL	Titulaire
Nadège MARETTE	Titulaire
José FEBRAS	Titulaire
Anne-Cécile LE CAPITAINE	Titulaire
Thomas JEGOUX	Titulaire
Ewen HERVO	Titulaire

Véronique ANN	Titulaire
Marie-Olga VALPERGUE de MASIN	Titulaire
Myriam PURENNE	Suppléant
Mélanie PENNANEAC'H	Suppléant

Commission Culture/Communication/Numérique/Patrimoine

Christine LE GALLIC	Titulaire
Katell CHOINIÈRE	Titulaire
Anne-Sophie PROD'HOMME	Titulaire
Ewen HERVO	Titulaire
Mélanie PENNANEAC'H	Titulaire
Marie-Olga VALPERGUE de MASIN	Titulaire
Isabelle de KERIZOUET	Titulaire

- **DECIDE** de modifier l'article 8 du règlement intérieur du conseil municipal comme suit :

Tableau des commissions permanentes et ou temporaires

Commission	Membres titulaires	Membres suppléants
Commission Travaux/Voirie/Urbanisme/Environnement	6	2
Commission Finances/Ressources humaines/Vie économique/Tourisme/Agriculture	9	0
Commission Sport/Jeunesse/Vie associative	8	2
Commission Culture/Communication/Numérique/Patrimoine	7	0

- **PREND ACTE** de la composition du CA du CCAS comme suit :

Administrateurs élus	Prénoms noms
Liste de Mme Véronique GARIDO	Anne Sophie PROD'HOMME
	Typhenn DUPUY
Liste de Mme Véronique ANN	Véronique Ann
	Stéphane TROTTIER
	Olga de MASIN
	Eric BOULOUARD

- **DECIDE** de modifier comme suit la composition du groupe de travail relatif à la cession du camping : M. Laurent DUVAL, M. Patrick LE GAL, Mme Mélanie PENNANEAC'H et Mme Pascale GILLET et M. LE CLAINCHE pour Baud.

ADOPTÉ : à 20 voix.

Envoyé en préfecture le 24/01/2024

Reçu en préfecture le 24/01/2024

Publié le

ID : 056-215601014-20240116-DEL0620240116-DE

Fait à LANGUIDIC, le 17 janvier 2024

Le Maire,



Laurent DUVAL